L'ABEILLE DE LA N. ORLEANS

Bureaux, No 73, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

MARDI MATIN, 27 DE DECEMBRE.

UN HERITIER DESAPPOINTE.

Après avoir exercé pour à tour les métiers de cuisinemanière, de [illegible] chand de billets de spectacle et de colporteur, Joachim Q..... qui avait toujours été sobre et parcimonieux, s'était vu forcé par le grand âge et la maladie, de cesser son travail. Il avait, raconte le *Temps*, retiré dans son galetas, rue du Faubourg Saint Antoine, où il vivait seul. Son mal augmentant, on lui conseilla de se faire à l'hôpital; mais il ne voulut point entendre parler, et il fit demander son neveu, nommé Charles, jeune homme de vingt cinq ans, employé dans un magasin de nouveautés, comme simple garçon.

"Mon neveu, lui dit-il, je suis malade, je n'ai pas longtemps à vivre. Si tu veux me donner des soins, et passer ici une partie du temps que tu laisseront tes occupations, tu feras un acte de charité. Après ma mort, tu trouveras ce que je possède. Ce n'est pas grand'chose, car je ne suis qu'un pauvre décrotteur; mais il est des gens qui tiennent à conserver ce qui vient de la famille. Il y a, par exemple, cette vieille selle, qui a été si longtemps mon gagne-pain."

M. Charles est un amateur de canotage et un habitué du jardin Bullier, après avoir jeté un coup d'œil sur le misérable mobilier, il prend tout ce que son oncle vantait, mais il ne fait que sortir et ne revint pas. Le vieillard, qui ne voulait ou ne pouvait prendre ni bouillon, ni garde malade, avait trop raison : il mourut sans Vuisine, Mlle Eugénie B....., âgée de vingt-cinq ans, danseuse sans place, demeurait sur le même palier que lui, tenait compagnie de ce côté et avait pris sous sa protection son voisin avec le plus grand dévouement. Elle lavait dans la journée deux draps, et ses occupations terminées, elle restait de retour au chevet du malade.

Il y a trois jours, le vieux décrotteur mourut subitement. On trouva le corps, et une perquisition opérée dans les papiers fit découvrir un testament olographe fait par le défunt en règle, car le juge M. C..... savait à son neveu ce qui lui revenait. A l'exception de sa selle, qui le légeait expressément, et d'une cuillère à titre de souvenir, à Mlle Eugénie B..... Ce legs était lorsque avec ouverture de cette note a pu exiger même pour un objet si peu de valeur.

On appelle M. Charles, afin de lui faire connaître les dernières volontés de son oncle. Furieux d'avoir été dérangé pour si peu, le jeune vireur se hâte de mettre en fuite les meubles et les effets du défunt et d'envoyer chercher un marchand de vieux à fer pour lui vendre le tout en bloc. Quant à la cuillère, qui ne contenait que quelques brosses usées, il l'envoya d'un coup de pied du côté de Mlle Eugénie B..... qui était prévenue de ce qui allait se passer.

Le bon vieillard en bois, en cuir métallique a fait entendre, et on vit s'échapper d'un double fond des pièces d'or et de papiers. Ces papiers étaient d'une extrême valeur au porteur, et l'ensemble formait un total d'environ 18 000 francs, heureusement amassés par le vieux décrotteur. Le neveu des poches et double aumônier l'intention de contester à Mlle B..... la possession de ce trésor, mais sa voyant la prématurée prise par le testateur pour soustraire à la vente de meubles cette marque de reconnaissance, il a dû renoncer à ses prétentions.

On lit dans le *Morning Post* :

Les comptes d'un certain européen dans lequel l'Angleterre aurait été contraire, étant parents, nous en vous savoir que le gouvernement a résolu de pro, oser de grandes réductions sur les chapitres de la guerre et de la marine dans le budget de l'année prochaine, par suite des négociations de paix pendantes en ce moment.

Le *Post* exprime l'espoir que les puissances continentales qui doivent la paix suivront l'exemple de l'Angleterre.

—La question du mariage des prêtres, dit le *Messager de Metz*, va revenir devant les tribunaux sous une forme assez inattendue. Cette fois, c'est un prêtre qui, ayant trouvé il y a quelques années un moyen assez complaisant pour se marier, se trouve aujourd'hui dans la plus grande promptitude aux prises qui lui devait adresse.

M. MERZ,

Lois [illegible] Avocat-Défenseur.

DIVERSES AVIS.

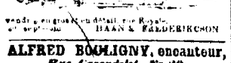

vente en gros et en détail de Pianos [illegible] et [illegible]
BAAN & FREDERICSON

ALFRED BOULIGNY, encanteur,
Rue Carondelet, No 20,
S'OCCUPE de ventes de gré ou de fabrique d'ameublements, de meubles et de marchandises en détail.

Bernard Turpin,
ENCANTEUR
ET
NEGOCIANT COMMISSIONAIRE,
No 97, rue de la Vieille Levée
entre St Louis et Conti. 16 déc—1m

Nouvelle Salle d'Encan.
RENE GUTIERREZ, encanteur,
Annonce à ses amis et au public qu'il a pris le magasin No 61 DE LA RUE DE CHARTRES, PRES LA RUE CONTI, où il fera des ventes particulières de toutes les VENTES DE DEBITEURS. Ces ventes de succession, propriétés immobilières, meubles, argenterie de banquet, fonds de épiceries, marchandises sèches, &c. Les marchandises de toutes sortes qui seront reçues régulièrement au magasin No 61 DE LA RUE DE CHARTRES, près de la rue Conti.
Jours de vente : MARDIS et les SAMEDIS de chaque semaine à 11 heures du matin. 1-déc—1j

Prets sur gages.
LE soussigné fait des avances d'argent sur dépôt de diamants, montres, or et argent, bijoux, argenterie, argenterie, instruments de musique, pianos, meubles fins, soieries, velours, et tous autres articles de valeur par tables, au Bureau de Prêt de la boutique de M. Stiller les. Entrée privée, 103, Gravier. J. HART.
N.B.—On prête à la semaine, cent planter aidan 2% le tout. 1-déc—1j

G. PETITPAIN,
Courtier Maritime
ET
NEGOCIANT COMMISSIONNAIRE
Adresse—*A MATAMOROS.*

DIVERS,
200 barils pork mess Western,
do do saindoux pur prime nouveau,
do do demi do do
do do farine extra de choix pour familles
do do farine supérieure,
200 do do do fine,
5 caisses saindoux,
5 barriques cloux d'broquette assortis, en débarquement et à vendre par
CONNERSE & KENNETT,
15 déc—12f Rue des Magasins No 36.

Entrepot de Tapis,
No. 19.....Rue de Chartres.....No. 19
NOUS avons en magasin un grand assortiment de tapis tels que—
MEDAILLONS, velours, tapisserie,
WILTON, 3 plies et ingrain
VENITIENS et autres tapis,
NATTES blanches, rouges, à carreaux, &c.,
TOILE CIRGE de différentes largeurs et qualités.
Couvertures de table et de piano, paillassons, nattes individuels d'escalier, tapis-carrés pour chambres et tout ce que nous offrons à des prix modérés pour du comptant.
A. BROUSSEAU & Co

Succession of Henry Trenchet and Armantine Bertel, his Wife—No. 20,792 — Improved Lots of Ground in the Faubourg Gue-to, fronting on Broad street.
BY RENE GUTIERREZ, Auctioneer.
Auction Rooms, No. 96, Chartres street, near Court.
WEDNESDAY, the 28th January, 1865, will be sold at the auction at 12 o'clock, M., at the Merchants and Auctioneers' Exchange, Royal street, be tween Custom house and Bienville streets, by virtue of an order of sale to me directed by the Hon. J. W. Thomas, Judge of the Second District Court of New Orleans, bearing date December 21st, 1864, the following property belonging to said succession, to wit:
SEVEN LOTS OF GROUND, with the buildings and improvements thereon, all situated, erected, and situated in the Faubourg Gueno, Third District of this city, and designated by Nos. one, Two, Three, Four, Eleven, Twelve and Thirteen, in the square No Twenty-nine, as per a plan drawn by Louis Surgi, da ed twenty-second of August, 1864, which said Lots of Ground have the following dimensions to American measure:
Lots Nos. One, Two, Three and Four, each thirty-five feet two inches and seven-tenths front on Broad street by one hundred and seventy-eight feet six inches and two-tenths between parallel lines; and Lots Nos. Eleven, Twelve and Thirteen have each thirty feet front on Lapeyrouse street, by one hundred and seventy-five feet eleven inches and four tenths deep, all No. Thirteen forming the corner of Lapeyrouse and Roman ch Alley, and the No. Eleven is bounded, on the side opposite to Broad street, by the rear line of lots Nos. One, Two, Three and Four.
The said Real Estate was acquired by the deceased Henry Trenchet, during his marriage with Armantine Bertel, on the tenth day of October, 186-, from Francois Xavier Bureau, by act not passed on said day before Auguste Dreuil, notary public in this City.
Terms: Cash in U. S. Treasury Notes, the moment of adjudication.
If deed now be ready for delivery, notary public, at the expense of the purchaser. dec7 et 28 jan 4-d

Vaccination.

MRS. Widow PEKARI Midwife, informs her customers and the public that she will vaccinate every WEDNESDAY and THURSDAY from 9 o'clock, No. 14, between St. Peter and Toulouse streets.
The ladies are reminded that the residence of the above is attended to as heretofore. Those ladies who get her house. She is so easily to be found. 26 31 1m

SPECTACLES.

Théâtre St. Charles.
Mardi soir, 27 décembre.
De nière représentation du CHIMNEY CORNER, drame — et du DOT, THE CRICKET ON THE HEARTH drame

Théâtre des Variétés,
RUE GRAVIER.
Le même succès de DOT.—On ne peut avoir ailleurs qu'au Théâtre des Variétés une idée exacte de cette pièce.

Académie de Musique,
RUE ST-CHARLES.
Pour la semaine qui commence LUNDI, 19 décembre 1864—Les nouvelle pantomime comique, intitulée LES SUCRERONS OU LE SOLDAT PAR AMOUR.
LES ODALISQUES ou LE SULTAN ET SON HAREM, ballet colossal.
LES ENFANTS SIOUX, pour la première fois.
Représentation de jour, le Samedi 10 déc—1

Grand Bal Paré
DONNE PAR LA
Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle,
A LA SALLE DE L'OPERA, LE SAMEDI, 7 JANVIER 1865,
AU BENEFICE DE CETTE INSTITUTION.
—Directeurs—
J. Girod, J. Nicolas, G. Martin,
V. Boutroue, E. Martin, J. Jacquet,
F. Tujague, C. Sandry, P. Trouche,
G. Brun, F. Gallois, A. Jacquet,
A. Dubousset, L. Cuzo, R. E. Marbois,
Jumelle-Bar, A. Barbe, E. Marois,
J. J. Roussille, L. Pitrique, V. Louis,
A. Paris, F. Colomb, P. Provensal,
J. Trotot, N. Fiot, J. Lebaine.

Le comité d'invitation se réunira tous les mardis et vendredis de chaque semaine, à l'Asile de la société.
Aucune dame ne sera admise sans carte personnelle. Des propositions recherchées seront faites à l'Asile, Schœlcher, 106, rue St. Louis, et M. A. Dufourcantonnière 61 Toulouse.
Un petit souper sera distribué chez tous les directeurs du bal.
Prix de billet—DEUX PIASTRES. 16déc—1j

Un grand bal paré et travesti
SERA DONNÉ PAR
LES DISCIPLES DE BERANGER,
Le SAMEDI 14 janvier 1865
DANS LA SALLE DU
THEATRE DE L'OPERA.
Prix du billet.....$2 50

—Comité d'invitation—
L. E. Marchand, L. Lavigne,
J. F. Fiache, H. Wehrmann,
G. F. Lacoste, D. Gray,
J. B. De Angulo, J. Rieds,
N. Fidel,

Le comité d'invitation se réunit tous les Mardis et Vendredis de chaque semaine. Aucune dame ne sera admise sans carte personnelle.

—Comité de réception—
G. Martin, T. Lewis, J. Belcame,
V. E. Dubois, T. Marcus, J. R. Lamarre,
O. Wood, A. Langlois, J. Lefèvre
J. Hook, J. Forsaris, A. Arnaud.

Des propositions cachetées seront reçues jusqu'au 5 décembre pour louer la barre et le restaurant, le tout situé de coulisse à coulisse, et pour la vente de noisettes chez MM. L. E. Marchand, 30, rue de Chartres; E. Valée, 72, rue du Camp, et F. Fidel, encaisseur Toulouse et Chartres
Un peut se procurer des billets dans des sociétés 5 lires 1466-tf

CIRQUE EUROPEEN
DE
SETH B. HOWES.

SUR LA PLACE TIVOLI,
LUNDI, 26 décembre.
Deux représentations à MIDI et à 7 heures et demie du SOIR.
Un grand cortège partira du Tivoli Circle
LUNDI, à 10 heures du matin.
Spectacle TOUS LES JOURS, à midi et à 7 heures du soir, jusqu'à nouvel ordre.
Prix d'entrée, 50 cents. Les enfants et gardiennes, 25 cents; Places réservées, 75 cents, pour les enfants et les gardiennes, 50 cents.

LES GRANDS CORTEGES
des chevaliers, des dames, des pages, des chars et des exercices, des
LIONS VIVANT,
des chevaux, des poules, suivront Bon Ton SAMEDIS. Ce remède est dans la bouche le plus grand bien de du monde.

ORSEAL.
Et 40 écuyers et artistes distingués.

A louer.
Une habitation située à la Paroisse St Jean Baptiste, à 40 milles de la ville Nouvelle à la [illegible]
EUG ROCHEREAU & Co.
No [illegible] 10, rue St Louis

A VENDRE,
UNE HABITATION située dans la Paroisse St. Bernard, à cinq milles de la ville, contenant sep. arpents de face sur le Bayou Mississippi, sur environ quarante arpents de profondeur.
S'adresser au No 196, rue Conti, au [illegible]

Ouvriers-Tailleurs.
ON demande QUATRE OUVRIERS TAILLEURS d'habits pour grandes places
S'adresser au bureau du journal

Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Nlle Orléans.
QUATRIEME ETAT ANNUEL.
CONFORMEMENT aux réquisitions de sa Charte la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires :

Montant des primes non expirées en 1863	$ 54 [illegible] 56
Primes reçues dans l'année expirée le 30 septembre 1864, savoir :	
Sur les risques d'incendie	$151,517 06
Sur les risques de rivières	10,170 36
Sur les risques de rivière	1,[illegible] 15
	$170,[illegible] 57
Total des primes.....	$ [illegible] 93
Sa moins	
Primes non expirées le 30 sept. 1864.....	$ 47,[illegible] 00
Primes remboursées.....	4,967 11 $ 52,[illegible] 11
Montant net des primes le 30 sept. 1863	$17[illegible] 15
Perte payées dans l'année :	
Sur les risques d'incendie	$ 62,[illegible] 94
Sur les risques de mer.....	24,[illegible] 36
Sur les risques de rivière	8,[illegible] 00
	$ 71,[illegible] 40
Quinze pour cent remboursé	3,[illegible] 84
Dépenses, taxes, réassurance, intérêt et contingent..	29,262 20 $104,[illegible] 44
Réduction net.....	72,[illegible] 71
Montant net des primes.....	176,[illegible] 11
En moins—montant des primes sur lesquelles il a été donné escompte pour cash.....	20,[illegible] 26
Montant participant au bénéfice.....	$153,[illegible] 85
L'actif de la Compagnie est comme suit :	
Effets en primes.....	$ 47,[illegible] 46
Espèces sonnantes.....	107,[illegible] 13
En caisse.....	113,07 26
Les primes en voie de perception.....	84,[illegible] 19
Dues de l'Etat de la Louisiane, de la ville et autres bons	104,[illegible] 80
Soldes de différentes Compagnies d'assurances.....	9,946 00
En moins, réclamations non réglées.....	$ 23,[illegible] 81
Intérêt sur escpte.....	17,[illegible] 20 40,[illegible] 01
Net.....	$ [illegible],[illegible] 15

Etat de la Louisiane.
Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle Orléans.
Qu'on se souviennque le 5 octobre 1863, par devant moi soussigné, notaire public dans et pour la paroisse d'Orléans, susdite, se sont présentés F. J. Turpin, président, et J. W. Hincks, secrétaire de la Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Nouvelle Orléans, lesquels, étant dûment assermentés conformément à la loi, déclarent que le tableau ci-dessus est exact et une copie exacte faite des livres de la Compagnie.
F. J. TURPIN, président.
J. W. HINCKS, secrétaire.
Assermenté et signé par devant moi, ce 5 octobre 1863.
JOSEPH GUVILLIER, notaire public.

Les Directeurs ont résolu de payer, à partir de ce mardi 1er novembre prochain, un intérêt de six pour cent sur les certificats non payés de profit sur portions dentelle certificats ou à leurs ayants-cause. Ils ont résolu en outre de déclarer un dividende de trente-cinq (35) pour cent sur le montant net des primes de la compagnie pour l'année expirée le 30 septembre 1863. Il sera fait à cet effet, des certificats à partir du 1er février.

LUBIN'S HAIR DRESSING
FLORILINE,
For Beautifying, Preserving and Strengthening
The Hair.
IS purely a vegetable preparation, distilled from fresh and fragrant flowers, from the South of France, conceded to be the most delicately perfumed and desirable Hair preparation ever offered to the American public.
IT WILL RESTORE LOST HAIR:
It will prevent Hair from falling out;
It will restore gray and faded Hair to its original color.
Full instructions accompany each bottle.
For sale by
E. E. MOUGIN, Druggist,
20 & 27 Dauphin, Corner of Customhouse street.
nov1d

Compagnie d'Assurance Mutuelle DE LA LOUISIANE.
Nouvelle-Orléans le mars 1864.
DIXIEME ETAT ANNUEL
Conformément aux réquisitions de sa charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires :

Montant des primes à recevoir, les dites primes expirées le 29 février 1864.....	$203,[illegible] 72
Primes remboursées—	
Primes remboursées—	
Primes remboursées—